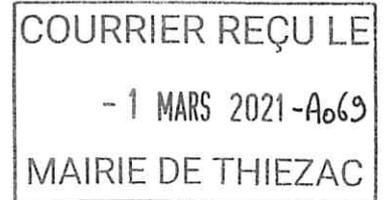




**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Cantal



Division de l'Organisation scolaire et des élèves

Affaire suivie par :
Nelly LARDIE
Tél : 04.71.43.44.51
Mél : nelly.lardie@ac-clermont.fr

Aurillac, le 23 février 2021

11, place de la Paix
15012 Aurillac cedex

Monsieur le maire,

Après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 22 février, j'ai l'honneur de vous adresser un extrait de l'arrêté n° 1 - 2021 relatif aux affectations et aux retraits d'emplois d'enseignants dans le Cantal à compter du 1^{er} septembre 2021.

Je vous prie de d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspectrice d'académie –
directrice académique des services de
l'éducation nationale

Marilyne LUTIC

Monsieur le maire
Mairie de Thiezac
10 Grand'rue
15800 THIEZAC

Copie (s) : Madame l'inspectrice de l'éducation nationale d'Aurillac 3
Madame le maire de Saint-Jacques-des-Blats



ARRÊTÉ N° 1 - 2021

organisant les services dans les enseignements préélémentaire, élémentaire et spécialisé du département du CANTAL

**L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE - DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU CANTAL**

- VU les articles L 211-8, L 212-4, L 212-8 et L 235-1 du code de l'éducation,
- VU le décret du 11 juillet 1979,
- VU l'arrêté n° 2019 – 3 du 03 septembre 2020 portant sur l'organisation des services dans les enseignements préélémentaire, élémentaire et spécialisé du département du Cantal à la rentrée 2020,
- VU l'avis du comité technique spécial départemental du **05 février 2021**,
- VU l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du **22 février 2021**,

ARRÊTÉ

Article premier : sont arrêtées les mesures de carte scolaire suivantes, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

A - RETRAITS D'EMPLOIS :

	Nature	Nombre d'emplois retirés	Observations
ECOLES EN RESEAU			
Thiézac - Saint-Jacques des Blats	Primaire	-1	Retrait à l'école de Thiézac

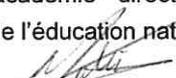
Article 2 : Par suite des retraits et implantations précités, les directions des écoles ci-après seront modifiées à compter du 1^{er} septembre 2021 :

ECOLES	Nombre de classes	
	Rentrée scolaire 2020	Rentrée scolaire 2021
Thiézac	3	2

Article 3 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Cantal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cantal.

Fait à Aurillac, le 23 février 2021

L'Inspectrice d'académie - directrice académique
des services de l'éducation nationale du Cantal,


Marilyne LUTIC

Copie conforme à l'original

Aurillac, le 23 février 2021

L'Inspectrice d'académie - directrice académique
des services de l'éducation nationale du Cantal,


Marilyne LUTIC